

Procès verbal du conseil d'école du 03/11/20

Etes-vous d'accord pour que les conseils d'école de Varreddes et Marcilly soient regroupés en un seul ? et qu'on fasse une assemblée générale des associations scolaires (Focel-Usep et coopérative scolaire) en même temps? Réponse des présents : oui

Ouverture de séance : 18h00

Tour de table :

Parents : Mme Caugant, Mme Garriaux, Mme Goursat, Mme Roux, Mme Hallier

Parents suppléants (sans droit de vote ni de parole) :

Mairies : Mme Daoust, , Mme Lantenois, Mme Amado, M. Didon

D.D.E.N. : M. Houard

Enseignants : Mmes Derbois, Maillard, Planelles, Roussel et Gérard
M. Delattre,

Secrétaire de séance : M. Delattre

Le conseil d'école est un moment de consultation, de collaboration active entre les partenaires.

Composition du Conseil d'école

IEN: M.Pinard, Inspecteur de l'éducation Nationale

Les enseignants, dont le directeur qui préside le Conseil d'Ecole

Les représentants de parents élus en nombre égal au nombre de classes

Les maires

Le conseiller municipal chargé des affaires scolaires

Le réseau d'aide aux élèves

Le DDEN, délégué départemental de l'éducation nationale

Peuvent être invités toutes les personnes susceptibles d'apporter des informations sur un point particulier de l'ordre du jour.

Attributions du conseil d'école sur proposition du directeur de l'école :

1. **Vote** le règlement intérieur de l'école. *C'est le seul point pour lequel le Conseil d'école peut émettre un vote.*

2. Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire. **Il donne son avis** sur les horaires fixés par le règlement départemental ou les modifications proposées dans le cadre du projet d'école, **notamment, désormais pour l'organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires.** *C'est le moment pour les parents d'émettre un avis sur la pertinence des créneaux retenus par les maîtres pour l'organisation de ce dispositif.*

3. **Il est consulté.** Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, **donne tous avis et présente toutes suggestions** sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

* les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ; Les actions particulières qui sont entreprises, pour permettre une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à l'environnement. L'organisation des classes de découverte, les projets d'action éducative.

* l'utilisation des moyens alloués à l'école ; Les conditions de fonctionnement matériel et financier de l'école.

- * les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
- * les activités périscolaires ; L'organisation des garderies (lorsqu'elles sont financées par la commune ou par une association Loi 1901).
- * la restauration scolaire ;
- * l'hygiène scolaire ;
- * la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

Le conseil d'école donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école; il ne peut en aucun cas imposer un fonctionnement.

4. **Statue** (*décider, régler avec autorité*) sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école. En fonction de ces éléments, le conseil **adopte** le projet d'école.

5. **Il donne son accord** pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article 26 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

6. **Il est consulté par le maire** sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

7. **Il reçoit une information** sur :

- * La composition des classes.
- * Les principes de choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques.
- * Les conditions dans lesquelles les professeurs des écoles organisent les réunions, les rencontres entre parents et enseignants.
- * L'organisation des aides spécialisées.

Le conseil d'école n'a aucun pouvoir de décision : c'est un organisme consultatif.

Fonctionnement du conseil d'école :

Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Il adresse les convocations et l'ordre du jour .

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats aux élections des représentants des parents d'élèves. Si toutes les désignations n'ont pas lieu en raison de l'insuffisance de candidats, il est procédé dans un délai de dix jours à un tirage au sort parmi des parents volontaires.

Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire.

Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe, pour une durée globale annuelle de six heures prises sur les 108 heures hors du temps de présence devant les élèves.

Au cours de ces réunions, en dehors de l'ordre du jour, peuvent être explicitées les conditions de fonctionnement de l'école et fixées les dates de rencontres entre parents et enseignants.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires en sont adressés à l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription et un au maire. Un exemplaire en est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

En fin d'année scolaire, le directeur établit un bilan sur toutes les questions abordées au cours de l'année, notamment à propos de la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis que le conseil a formulés.

Résultats des élections

Varredes : 235 électeurs

votants : 155

suffrages exprimés: 144 votes blancs ou nuls : 11

soit : 65,96% l'an dernier :60,27%

Marcilly

soit : 79,59 %

Félicitations aux nouveaux élus qui ont pris leur mandat.

Dates des prochains CE

9 Mars 2020 à 18h00

15 juin 2020 à 18h00 (celui de la maternelle a lieu à la même date, celle-ci sera peut-être à revoir)

Protocole sanitaire :

Il y en a eu plusieurs depuis la rentrée :

-un premier, fin d'août (scénario 1)

-un second, assoupli le 22 septembre.

-un troisième qui débute le 02 novembre (scénario 2) et qui est plus strict sur certains points : lavage des mains plus fréquent, moins de brassage des élèves, port du masque pour les élèves à partir de 6 ans, aération des locaux plus régulière, cour séparée en 5 espaces distincts (un par classe)

Question posée : Les enfants tolèrent-ils bien le masque ? Dans l'ensemble, cela se passe plutôt bien.

Des mesures seront prises à l'intérieur de l'école pour le mettre en place et il sera définitivement opérant à partir du 9 novembre.

Règlement intérieur départemental :

Le règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques est élaboré par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN), agissant sur délégation du recteur d'académie.

Le règlement intérieur d'une école définit **les droits et les devoirs de chacun des membres de la communauté éducative** :

- enseignants et personnels
- parents et élèves
- partenaires et intervenants extérieurs

Le règlement intérieur est **élaboré par le directeur d'école**, conformément au règlement type départemental. Il est examiné puis **validé lors du conseil d'école**.

Il ne sera pas remis aux familles mais consultable sur le site internet de la mairie de Varredes et l'application Classroom et les familles devront signer une attestation de prise de connaissance de celui-ci.

Il comporte :

- Les horaires d'école
- Le protocole de gestion des situations exceptionnelles de Marcilly mis à jour
- Les règles propres aux écoles (réglementation sur les goûters, les récréations, les interdictions : les chaussures à talons, les tongs et claquettes, les t-shirt trop courts, les boucles d'oreilles pendantes et le maquillage.

Horaires de bus

Varredes	8h15		13h20	
Marcilly	8h30	11h35	13h40	16h45
Varredes	8h45	11h50	13h55	17h
Marcilly		12h10		17h20

Y-a-t-il des choses à y ajouter ? non

Le projet d'école est validé à la majorité.

Protocole de Marcilly : problème concernant les cartes de bus en cas de décroisement ou de venue des CM1 sur Varredes, les enfants n'ont pas de carte de transport. M. Didon va s'occuper de ce problème.

Sécurité : PPMS

Comme nous l'a demandé notre hiérarchie, lundi 02 novembre, un hommage a été fait dans chaque classe pour Samuel Paty et la communauté éducative de l'école souhaite manifester sa tristesse face à ce tragique assassinat.

Je rappelle d'ailleurs que le plan vigipirate a été renforcé suite aux derniers événements, nous sommes maintenant en « Urgences Attentat » et il nous est demandé la plus grande vigilance (portes de l'école fermées en permanence, entrée des parents contrôlée, éviter les sorties, Interdiction de prendre les transports en commun, prévenir en cas d'un véhicule stationné longtemps ou d'objets suspects, ...)

2 exercices incendie, 1 exercice attentat intrusion, un exercice PPMS risque majeur et un dernier au choix.

Un protocole est établi dans l'établissement afin de mettre en sécurité les élèves en cas d'intrusion, d'attentat, ou d'accident majeur.

-Présentation du document sur les bons réflexes en cas d'accident majeur.
Il sera remis aux familles le 05 novembre.

L'exercice attentat/intrusion aura lieu avant les vacances de Noël. Un scénario nous sera fourni.

Sécurité :

A Varredes le 1er exercice incendie a eu lieu le 29 septembre 2020. L'exercice a duré 1 min 27
Tout s'est bien passé.

A Marcilly : le 1er exercice incendie a eu lieu le 30 septembre. Le temps d'évacuation des locaux était de 35 s.

2 autres exercices sont prévus dans l'année.

Année en cours :

Effectifs et personnels

30 CP

23 CE1

36 CE2

41 CM1

28 CM2

Total : 158 contre 160 l'an dernier

Répartition

Mme Maillard 30CP

Mme Derbois 23 CE1

Mme Gérard 26 CE2

Mme Roussel 10 CE2 + 14 CM1

Mme Planelles 27 CM1

M. Delattre 28 CM2

Mme Boileau assure le ¼ temps de direction de Mme Derbois le mardi

Evaluations nationales :

En septembre, pour les Cp et Ce1, remontée des réponses des élèves sur une application informatique. Communication des fiches individuelles par l'éducation nationale en octobre ou novembre.

En CP : -français : les items moins bien réussis sont : reconnaître des lettres

-mathématiques : les items moins bien réussis sont : associer un nombre à une position et résoudre des problèmes.

En ce1 : Les résultats sont moins bons en mathématiques qu'en français

-français : les items moins bien réussis sont : lire à voix haute et écrire des mots dictés

-mathématiques : les items moins bien réussis sont : écrire des nombres entiers, associer un nombre à une position et résoudre des problèmes.

Il y a eu aussi des évaluations dans les autres classes pour situer le niveau de chaque effectif.

Remise des livrets de compétences

3 fois dans l'année : en décembre, en mars et fin juin,

Livret Scolaire Unique est activé. Les livrets scolaires seront normalement consultables en ligne pour les familles via le portail Educonnect.

Les actuels CM2 n'ayant pas eu les codes d'accès l'année dernière, il faudra les leur donner.

Piscine : Une nouvelle circulaire régit les sorties à la piscine, elles sont possibles uniquement pour les scolaires.

La politique départementale met l'accent sur les classes de CE2 et CM2. En CM2, les élèves passent un test ASSN assez difficile (partie pratique et partie théorique). Tous les élèves de CM2 se rendront donc à la piscine Tauziet à Meaux, 16 séances, tous les jeudis matin du 01/02/2021 au 18/06/2021 et les CE2 durant 8 séances puis les élèves de la classe de CE2/CM1 8 séances,

Effectif total : $26 + 28 = 54$ + 2 enseignants + 1 AESH + 2 accompagnateurs = 59

Les créneaux dans l'eau seront les jeudis de 10h20 à 11h. Départ des élèves de l'école à 9h45 et retour à 11h30.

Financement pour l'école de Varreddes : la piscine est financée par la CAPM mais le bus est à la charge du RPI.

Marcilly : Les CM1 iront à la piscine d'Ocquerre du 01/02 ,Les créneaux dans l'eau seront les lundis matins à 9h55 ;

Le financement est intégralement supporté par les pays de l'Ourcq.

Projet d'école :

3 axes ont été définis : -agir sur le climat scolaire

-les mathématiques par la manipulation

-Nature et éco-citoyenneté

Cette année l'école accentue le travail autour du « Respect »,

Projets

Un projet « robotique » est en cours d'élaboration pour les CM1, CE2/CM1 et CM2,

Sorties annulées car M. l'Inspecteur nous les a fortement déconseillées.

- Nettoyons la nature, musée de la grande guerre, Provins : ANNULES

Sur place :

- 08/10 : ferme pédagogique pour toutes les classes

- 12/10 et 13/10 : atelier chocolats pour toutes les classes

Deux animations qui ont été financées en grande partie par le syndicat intercommunal des écoles grâce à la transformation du budget bus en budget animations.

- 10/11 : photos de classe (changement de prestataire et il n'y aura pas de photo famille compte tenu des conditions sanitaires)

- 11 novembre : pas de cérémonie
- 17/11 : intervention de l'association France nature environnement pour les ce2 sur le thème de la forêt
- 02/11 et 04/01: CM2 : BPDJ (brigade de prévention de délinquance juvénile) cm2 et ce2 ; et fin septembre pour les CM1 (« Utilisation des médias / violence et harcèlement »)
- 08/12 : spectacle d'ombres chinoises (avec autorisation exceptionnelle de la mairie et une séparation de 2 mètres entre les groupes)
- janvier: conférence spectacle de Planètes mômes

Autres animations à voir en fonction des conditions sanitaires

Comptes USEP :

Coop générale de Varreddes : 1072, 87€

L'association va être dissoute car une nouvelle a été créée : La COOPERATIVE SCOLAIRE LA TOURNOYE

Coop de Marcilly: 2 900€

Les cahiers de comptes (coopérative générale et classes) sont à la disposition des parents concernés.

Bureau de la nouvelle coopérative de Varreddes:

Présidente : Mme Derbois, enseignante
Secrétaire : Mme Maillard, enseignante
Trésorier : Mme Roussel, enseignant

Bureau de la coopérative de Marcilly:

Présidente: Mme Planelles
Trésorière: Mme Planelles
Secrétaire: Mme Planelles
L'école de Marcilly est affiliée à l'OCCE

Décloisonnements et échanges de service

Pour l'instant, il n'y a pas de décloisonnement régulier envisagé pour la classe de Marcilly.

Enfants en difficultés

Mme Benesby , psychologue scolaire, téléphone 01 64 33 45 65

M. Heddad : maitre E, enseignant traitant de la difficulté scolaire, intervient à partir depuis la rentrée en CE1 et CE2 tous les lundis après-midi. (Groupe de lecture)

Pour toute la circonscription, il y a une référente en troubles du comportement (ERDC), Mme Villiot.

APC et PPRE

Activités pédagogiques complémentaires : L'équipe pédagogique a fait le choix de travailler sous forme de projet et/ou soutien. L'APC est proposée aux enfants de l'école. Les parents acceptent ou non la présence de leur enfant.

Mme Maillard : mardi et jeudi de 11h50 à 12h35 :soutien

Mme Boileau : mardis de 11h50 à 12h30 : lecture et graphisme

Mme Géralt: mardi et jeudi de 11h50 à 12h35 :

M. Delattre : mardi et vendredi de 11h50 à 12h30 et vendredi de 17h-17h40 soutien et fluence

Mme Roussel: mardi et jeudi de 11h50 à 12h30 : .soutien

Les activités sont proposées aux familles qui sont libres d'accepter ou non.

Mme Derbois en est exempte, Mme Boileau le fera pour un quart de son temps.

PPRE: programme personnalisé de réussite éducative

Il a une triple vocation :

Aider avant l'apprentissage pour anticiper l'échec éventuel,
Aider pendant l'apprentissage en proposant des outils,
Aider après l'apprentissage en décomposant les difficultés de l'apprentissage

C'est un outil permettant à l'enfant d'améliorer ses compétences sur une notion extrêmement ciblée. La mise en place se fait sur le temps de classe.

Le PPRE passerelle est mis en place pour les élèves de CM2 entrant au collège.

Effectifs prévisionnels rentrée 2020

Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2020/2021 : $(- 28 \text{ (CM2)} + 37 \text{ (GS)}) = 167$ élèves, soit une moyenne de 27,8 élèves par classe.

Une baisse d'effectif est prévue en maternelle. De ce fait, nous avons demandé à ce que le poste ouvert il y a deux ans en maternelle, soit transféré sur l'élémentaire. M. l'Inspecteur s'en occupe. Mais il ne faut pas qu'il y ait trop de départs entre temps, sinon cela ne pourrait avoir lieu et dans ce cas les effectifs de l'élémentaire seront très chargés.

Tant que le poste de Me Feildel n'est pas libéré, personne ne pourra en être titulaire.

Remerciements à :

Au RPI pour les budgets annuels ainsi que pour le budget bus transformé, les distributeurs de savon et papier dans les sanitaires ainsi que la nouvelle sonnette dans l'ancien bâtiment.

Aux agents communaux pour l'efficacité de leur travail.

A l'amicale des écoles qui va financer divers achats.

A la mairie de Marcilly pour les travaux effectués dans l'école (peinture, barrières...)

Liaison Mairies

Compte rendu de la commission scolaire :

-L'équipe pédagogique s'interroge sur l'installation des TNI fixes qui était prévue dans deux classes pour la rentrée septembre 2018. Nos deux vidéoprojecteurs sont hors service et nous n'avons plus la possibilité de passer des vidéos aux élèves. Cela devient très compliqué.

Réponse : la mairie de Varreddes va s'en occuper car le budget est voté.

Problème de surveillance de cantine : ancien bâtiment. Il y avait une latence entre le moment où les surveillants de cantine venaient récupérer les enfants des classes de l'ancien bâtiment et le moment où les enfants arrivant de Marcilly et y repartant arrivaient dans la cour.

Réponse : cela nécessitait un temps d'adaptation, c'est rentré dans l'ordre maintenant.

Pergola dans la cour : un champignon s'attaque au bois des poutres de la pergola. La mairie est au courant et est en négociations avec les assurances, le bâtiment étant encore sous garantie décennale.

Affaire à suivre

Porte du côté mairie : le grand portail rue Victor Clairet doit être fermé car le plan vigipirate est renforcé. Le Ram ayant sans doute un protocole à respecter également, il aura sans doute pour obligation de fermer ce portail.

Dans la classe de Mme Roussel et M. Delattre problème d'ouverture de la porte de secours par l'extérieur.

Serait-il possible que les enseignants disposent de la liste des enfants allant au centre le soir SVP ?

Oui

Marcilly :

-précisions sur le règlement intérieur du bus

Liaison Parents /école

Pas de question des parents

le PV du conseil d'école : Une mise en ligne sur le site de la mairie est prévue.

Ne pas hésiter à aller sur le site du gouvernement en cas de COVID

La séance est levée à 19h47

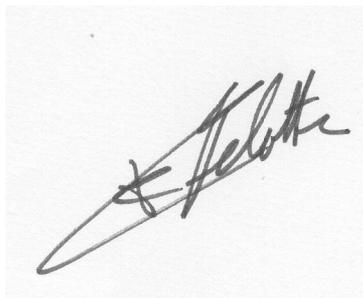
Signature:

Directrice

Mme Derbois

Secrétaire

M. Delattre

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Derbois', enclosed within a large, stylized circular flourish.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Delattre', enclosed within a large, stylized circular flourish.